



RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI



**Bureau intégré des
Nations Unies en Haïti**

OCTOBRE - DÉCEMBRE 2025

Points saillants et recommandations	4
1 Violence et violations des droits de l'homme.....	6
1.1. Dynamiques des violences liées aux gangs et leur impact sur les droits de l'homme	7
1.2. Dynamiques des violences liées aux groupes d'autodéfense et aux membres non-organisés de la population dans le cadre du mouvement « Bwa Kalé».....	12
1.3. Dynamiques des violences liées aux opérations des forces de sécurité et usage excessif de la force.....	12
1.4. Commissaire du gouvernement de Miragoâne.....	15
1.5. Enlèvements.....	15
1.6. Violences sexuelles.....	15
1.7. Impact de la violence et exploitation des enfants par les gangs.....	16
1.8. Impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux et culturels.....	17
2 Système judiciaire.....	18
2.1. Fonctionnement du pouvoir judiciaire.....	18
2.2. Procédures judiciaires sur les massacres et autres violations graves des droits de l'homme.....	19
2.3. Procédures judiciaires engagées pour soutien aux gangs et trafic d'armes.....	19
2.4. Lutte contre la corruption.....	20
2.5. Lutte contre les violences sexuelles.....	20
2.6. Enquêtes sur des violations des droits de l'homme commises par des policiers.....	21
2.7. Conditions de détention dans les prisons haïtiennes.....	21
2.8. Sanctions internationales et procédures légales à l'étranger.....	22
3. Soutien aux institutions nationales et à la société civile	23
3.1. Soutien aux autorités publiques	23
3.2. Soutien à la Force de répression des gangs.....	23
3.3. Soutien aux organisations de la société civile travaillant dans le domaine de la protection.....	24
3.4. Conflits fonciers.....	25



Points saillants

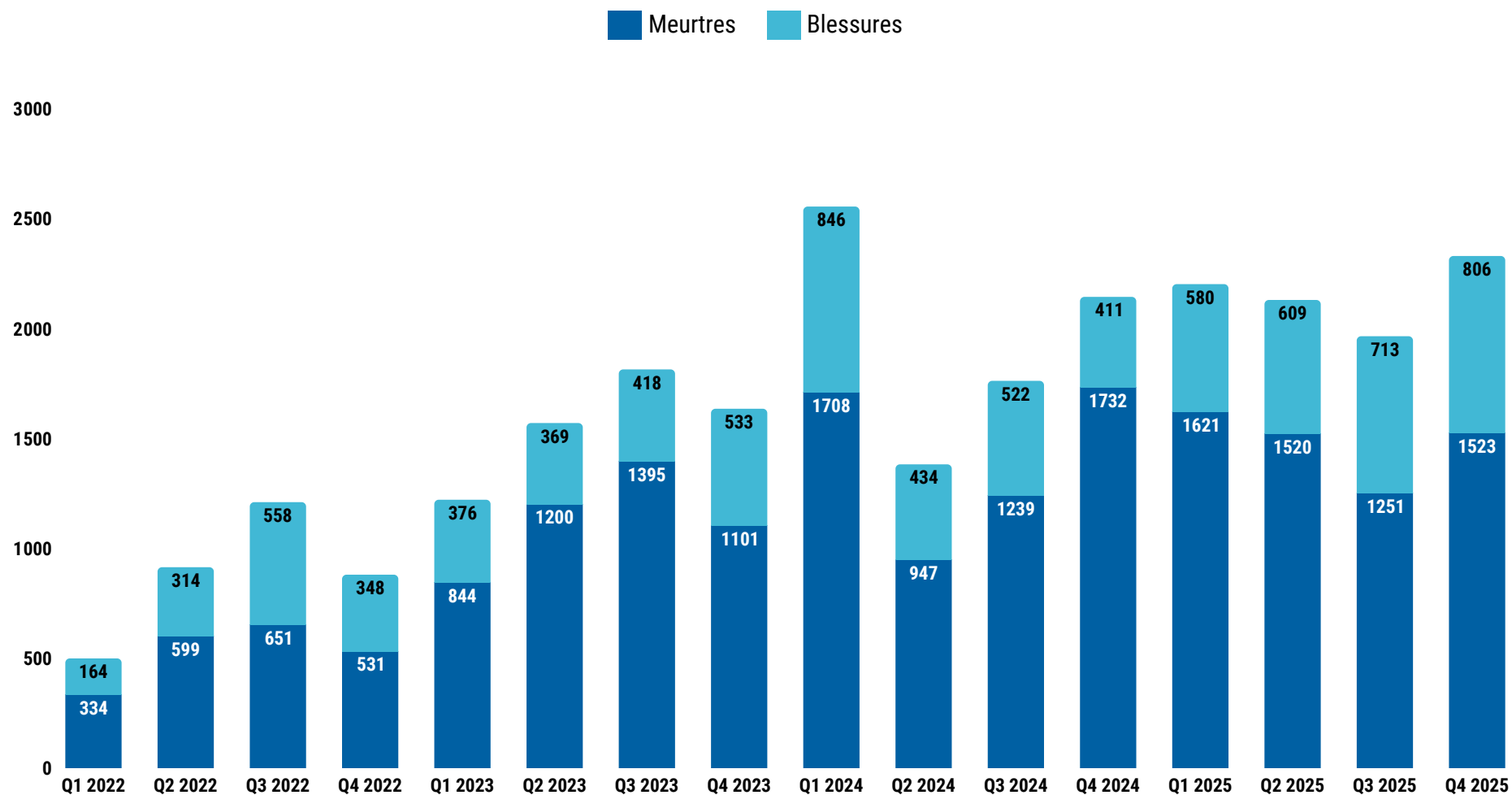


- 1 523 personnes ont été tuées et 806 blessées par des gangs (32%), par des groupes d'autodéfense et des membres de la population (6%) et lors d'opérations des forces de sécurité contre les gangs (62%). Au total, en 2025, au moins 5 915 personnes ont été tuées et 2 708 ont été blessées.
- Au moins, 301 victimes de violences sexuelles liées aux gangs ont été enregistrées.
- À la suite des actions des forces de sécurité, avec le soutien de la Force de répressions de gangs (FRG) et des groupe d'autodéfense, les gangs n'ont pas été en mesure d'étendre leur emprise dans la capitale. Néanmoins, ils ont continué à commettre des abus dans les zones sous leur contrôle, en particulier des meurtres ciblés, des violences sexuelles et la traite des enfants.
- La violence armée des gangs s'est poursuivie dans l'Artibonite et le Centre avec des attaques de localités rurales et des enlèvements.
- Au moins 32 membres de la population ont été tués ou blessés par des frappes aériennes (drones explosifs et hélicoptère), dont deux enfants.
- 58 exécutions extrajudiciaires auraient été commises par des policiers. Au total, en 2025, 222 cas présumés d'exécutions, et de tentatives d'exécution, extrajudiciaires ont été transmis à l'IGPNH.
- Trois policiers ont été tués et cinq autres blessés. Un membre de la FRG a été aussi blessé.
- Le SDH a continué d'appuyer l'opérationnalisation de deux pôles judiciaires spécialisés chargés de traiter les violations et abus graves des droits humains, y inclus les violences sexuelles, ainsi que les affaires majeures de corruption et de criminalité financière.

Recommandations



- **Au gouvernement haïtien** : assurer l'opérationnalisation des deux pôles judiciaires spécialisés pour lutter contre les crimes de masse, y compris les violences sexuelles, et les crimes financiers.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, accélérer la mise en œuvre effective du processus de *vetting* au sein de la police et traduire en justice les policiers accusés d'être impliqués dans des violations graves des droits humains.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, renforcer et accélérer la mise en place d'un programme de prévention, de désengagement et de réhabilitation des mineurs impliqués dans les gangs, et rétablir un organe national chargé de diriger et de coordonner les efforts de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réduction de la violence communautaire.
- **Au gouvernement haïtien** : renforcer ultérieurement la cohérence et l'efficacité des forces de sécurité nationales dans leur lutte contre les gangs armés, en conformité aux normes et standards internationaux en matière de droits humains.
- **Au gouvernement haïtien** : avec le soutien de la communauté internationale, y compris les acteurs humanitaires, renforcer la protection des populations à risque.
- **À la communauté internationale** : maintenir Haïti sur l'agenda international et fournir un soutien financier et humain adéquat afin d'assurer le déploiement intégral de la Force de répressions de gangs (FRG), tel qu'autorisé par la résolution 2793 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 30 septembre 2025, dans le respect des normes et standards internationaux en matière de droits de l'homme.
- **À la communauté internationale** : Poursuivre la mise à jour de la liste des personnes et entités faisant l'objet de sanctions du Conseil de sécurité pour avoir participé, directement ou indirectement, ou soutenu des activités criminelles portant atteinte aux droits humains.
- **Aux États de la région** : renforcer et augmenter le nombre des inspections des cargaisons à destination d'Haïti sur leur territoire, y compris dans les ports maritimes et les aéroports, conformément aux résolutions 2653 (2022), 2699 (2023) et 2752 (2024) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui imposent un embargo sur les armes.





Bureau intégré des
Nations Unies en Haïti

Photo : © SDH

I. VIOLENCE ET VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

Selon le Service des droits de l'homme (SDH) du Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH), entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2025, au moins 1 523 personnes ont été tuées et 806 blessées dans le cadre de la violence des gangs, des groupes d'autodéfense et des membres non-organisés de la population, ainsi que lors des opérations des forces de sécurité¹. Ces données portent à 5 915 le nombre de personnes tuées et à 2 708 le nombre de personnes blessées en 2025².

Les hommes représentent 85 pour cent des victimes, les femmes 12 pour cent et les enfants trois pour cent³. À l'image des deux derniers trimestres, les personnes tuées et blessées sont attribuables aux dynamiques suivantes :

Distribution des incidents par acteur et/ou contexte		
Lors d'attaques perpétrées par les gangs	32%	
Lors d'opérations de sécurité menées par la Police nationale d'Haïti (PNH) contre les gangs, parfois avec le soutien de la Force de répression des gangs (FRG), des exécutions sommaires impliquant des éléments de la police, et des actions d'éléments d'une compagnie militaire privée	62%	
Lors de violences des groupes d'autodéfense et des membres non-organisés de la population, dans le cadre du mouvement de « justice populaire » appelé « Bwa Kalé »	6%	

La grande majorité de ces incidents a été documentée dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince (71 pour cent), suivie du département de l'Artibonite (24 pour cent) et du département du Centre (cinq pour cent).

Les violences sexuelles perpétrées par des gangs armés se sont poursuivies avec au moins 301 survivants (280 femmes, 20 filles et un garçon), en octobre et novembre (dernières données disponibles). Ces cas ont été signalés dans la capitale ainsi que dans les départements de l'Artibonite et du Centre. En 2025, 1 753 cas de violences sexuelles perpétrées par des gangs ont été documentés.

[1] Au cours du premier trimestre 2025 (janvier-mars), 1 621 personnes ont été tuées et 580 autres blessées. Lors du deuxième trimestre 2025 (avril-juin), 1 520 personnes ont été tuées et 609 autres blessées. Lors du troisième trimestre 2025 (juillet-septembre), 1 251 personnes ont été tuées et 713 blessées.

[2] 5 915 personnes tuées (5 129 hommes, 638 femmes, 103 garçons and 45 filles) et 2 708 personnes blessées (2 221 hommes, 419 femmes, 48 garçons et 20 filles)

[3] 1 514 personnes tuées (1 322 hommes, 142 femmes, 36 garçons et 14 filles) et 806 blessées (651 hommes, 132 femmes, 15 garçons et huit filles)

Distribution géographique des meurtres et des blessures

OUEST

71%

ARTIBONITE

24%

CENTRE

5%

Parallèlement, au cours de cette même période, au moins 156 personnes⁴ ont été enlevées contre rançon par les gangs, dont 61 pour cent dans le département de l'Artibonite, 36 pour cent dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et trois pour cent dans le département du Centre⁵. Aussi au moins, 647 enlèvements ont été documentés en 2025⁶.

Par ailleurs, les gangs ont continué de se livrer à la traite et à l'exploitation d'enfants, les forçant à participer à des activités criminelles.

1.1 DYNAMIQUES DES VIOLENCES LIÉES AUX GANGS ET LEUR IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

Comme au cours des deuxième et troisième trimestres, les gangs ont principalement été confinés aux zones de la capitale sous leur contrôle, sans être en mesure d'étendre leur emprise sur d'autres quartiers, en raison notamment d'opérations menées par les forces de sécurité, appuyées parfois par des groupes d'autodéfense. Néanmoins, les autorités n'ayant pas encore repris le contrôle total de ces quartiers, la situation reste volatile, marquée notamment par des enlèvements.

Dans les zones sous leur contrôle, les gangs ont continué de tuer les personnes soupçonnées de contester leur « autorité » ou de collaborer avec la police ou des groupes d'autodéfense. Ils ont aussi poursuivi les extorsions des entreprises, des petits marchands, ainsi que des chauffeurs de véhicules publics et privés, y compris les camions transportant des marchandises. Par ailleurs, ils ont maintenu des restrictions aux services essentiels, notamment aux soins de santé et à l'éducation, et ont détruit ou saccagé des propriétés.

Dans les départements de l'Artibonite, les gangs ont continué de mener des attaques indiscriminées en vue de consolider ou d'étendre leur contrôle territorial. Les violences sont demeurées relativement limitées à l'Arcahaie, Cabaret et Kenscoff (département de l'Ouest), ainsi qu'à Mirebalais (département du Centre).

[4] 64 hommes, 76 femmes, neuf garçons et sept filles
[5] 161 personnes ont été enlevées au cours du premier trimestre 2025; 185 lors du deuxième; et 145 lors du troisième.
[6] 374 hommes, 238 femmes, 21 garçons et 14 filles

Principales attaques des gangs au cours du dernier trimestre de 2025		
Localisation	Nombre de victimes parmi la population	Durée des attaques
Pont Sondé (Saint Marc)	27 personnes tuées et 15 blessées	29 novembre
Morne Casse, Ondo et Tienda (Liancourt)	25 personnes tuées et 7 blessées	5 décembre
Bel Air (Port-au-Prince)	23 personnes tuées	8 et 9 décembre
Bois Bélanger Chandelle (Liancourt)	4 personnes tuées et 10 blessées	15 décembre

Département de l'Ouest : zone métropolitaine de Port-au-Prince

Communes de Carrefour et de Gressier

Au cours du trimestre, à Carrefour et à Gressier, les violences commises par le gang *Ti Bois* et de la cellule locale de *Grand Ravine*, connue sous le nom de « 103 Zombies », ont causé la mort d'au moins 54 personnes (43 hommes, 10 femmes et un garçon) et fait 35 blessés (23 hommes, 11 femmes et une fille).

I. Violence et violations des droits de l'homme

Les membres de ces gangs, contrôlant ces zones, ont ainsi ciblé des résidents s'opposant à leurs activités criminelles ou ayant refusé de payer des « taxes » de passage, aux points de contrôle établis le long de la route nationale no 2. Ils s'en sont également pris à d'autres membres de gangs, notamment à la suite de différends personnels ou lorsqu'ils étaient soupçonnés d'avoir commis des vols ou d'autres infractions mineures à l'encontre de membres de la population.

Ces victimes ont été interceptées dans divers lieux, notamment dans les rues, à bord de transports publics, à l'intérieur de leurs résidences ou sur les marchés locaux. Certaines ont été abattues sur place, tandis que d'autres ont été emmenées vers des zones isolées situées près du littoral, notamment dans un secteur nommé Jérusalem (Gressier), où elles ont été abattues et leurs corps brûlés avec de l'essence. Dans d'autres cas, les victimes ont été conduites dans un bâtiment situé à Waney (Gressier), la résidence d'un chef du gang de *Ti Bois* connu sous le nom de « Ti Peter ». Elles y ont été soumises à des « jugements », à l'issue desquels certaines ont été « condamnées » à la captivité et au paiement « d'amendes », tandis que d'autres ont été « condamnées » à mort et abattues.

Violences de gangs à Carrefour



L'un de ces incidents s'est produit dans le quartier de Waney 89 (Carrefour).

Le 16 novembre, le chef du gang *Ti Bois* a ordonné aux habitants de la commune de ne pas ouvrir leurs commerces ni de se rendre au travail, appelant à la « solidarité » avec la coalition de gangs *Viv Ansanm* en réaction aux opérations policières en cours. Cependant, certains vendeurs et vendeuses se sont rendus au marché local de Brochette (Carrefour) pour vendre leurs produits. Ils ont ensuite été battus par des membres du gang.

L'une des victimes, une femme qui vendait des chaussures, s'est plainte publiquement. Trois jours plus tard, elle a été enlevée, ainsi que son fils de 16 ans, à leur résidence de Waney 89 par des membres du gang *Ti Bois*. Tous deux ont été abattus dans un buisson près de Jérusalem.

Source : SDH



Commune de Cité Soleil

Dans la commune de Cité Soleil, les gangs de *Belekou*, *Boston*, *Brooklyn*, *Simon Pelé* et *Terre Noire* ont continué d'utiliser la violence pour renforcer leur emprise sur la population. Au cours de la période considérée, ils ont tué au moins 18 personnes (11 hommes, six femmes et une fille) et blessé 21 autres (14 hommes et sept femmes) pour ne pas avoir respecté leurs règles, pour s'être opposées à leurs activités criminelles ou pour d'avoir commis des infractions, tels que des vols. Par exemple, le 30 décembre à Drouillard, des membres du gang de *Terre Noire* ont poignardé à mort un homme et une femme parce qu'ils avaient refusé de se laisser voler leurs sacs.

En novembre et décembre, au moins sept membres de la population (quatre hommes, deux femmes et une fille de huit ans) ont été tués et huit autres blessés (deux hommes, quatre femmes et deux garçons âgés de 16 et 17 ans) par des balles perdues tirées au cours de fêtes organisées par les gangs de *Belekou*, *Brooklyn*, *Simon Pelé* et *Terre Noire*. Les victimes se trouvaient dans les rues ou dans leurs habitations au moment des incidents.



Communes de Delmas et de Port-au-Prince

À Delmas et à Port-au-Prince, la situation a été marquée par plusieurs dynamiques de violence des gangs qui ont causé la mort d'au moins 134 personnes (86 hommes, 29 femmes, 14 garçons et cinq filles) et fait 77 blessés (48 hommes, 25 femmes et quatre garçons).

La première dynamique concerne une légère hausse des confrontations entre gangs qui étaient restées occasionnelles au cours des trimestres précédents. D'abord, le 22 novembre, les gangs de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu* se sont affrontés pour le contrôle d'un poste de passage illégal à Martissant 7. Le gang de *Grand Ravine* en revendiquait le contrôle, au motif que le gang de *Village de Dieu* contrôlait déjà un autre poste à Martissant 1. Ses affrontements ont fait au moins sept morts (tous des hommes) parmi les membres des gangs. Ensuite, les 8 et 9 décembre, à Bel Air (Port-au-Prince), à la suite d'affrontements entre, d'un côté les gangs de *Krache Dife* et de *Tokyo*, et de l'autre le gang des *Argentins*, au moins 86 personnes ont été tuées (23 membres de la population – dont huit



I. Violence et violations des droits de l'homme

enfants âgés entre 10 et 17 ans – et 63 membres de gangs) et 11 autres blessés (tous membres de gangs)⁷. Parmi les membres de la population, dix personnes, dont trois enfants, ont été tués par des balles perdues alors qu'ils se trouvaient à l'intérieur de leur habitation. Quatre autres enfants ont été tués lorsque des membres de gangs ont incendié leur domicile. Ces violences auraient été déclenchées suite à des divergences sur les conséquences des enlèvements contre rançon menés par le gang des *Argentins*, à Delmas 31 et dans les zones environnantes, mais aussi en raison de différends relatifs au partage des bénéfices d'activités criminelles lucratives, notamment l'extorsion imposée à une maison de loterie du quartier Haut Bel Air.

La seconde dynamique s'articule autour des actes de violence utilisés par les gangs comme moyen de « punition » contre des résidents ayant eu des différends personnels avec des membres de gangs, ou étant soupçonnés de collaboration avec la police ou des groupes d'autodéfense. Dans ce cadre, au moins 72 personnes⁸ ont été tuées ou blessées. Parmi les victimes, figure une vendeuse de plantes médicinales du marché Séradote de Turgeau (Port-au-Prince) qui a été tuée et décapitée le 5 octobre à Delmas 19 (Delmas). Cette vendeuse était connue dans la zone pour dénoncer publiquement la présence des gangs.

Les principaux responsables de ces abus sont les gangs de *Delmas 6*, *Grand Ravine* et *Village de Dieu* et dans une moindre mesure, ceux de *Base Pilate*, *La Saline*, *Les Argentins*, *Tokyo*, *Simon Pelé* et *Wharf Jérémie*.

Des fusillades indiscriminées ont constitué une autre dynamique de violence, faisant au moins cinq morts (trois hommes et deux femmes) et 11 blessés (huit hommes et trois femmes). Ces incidents, documentés les 8, 11 et 19 novembre, ont impliqué notamment les gangs de *Grand Ravine*, *Les Argentins* et *Village de Dieu*, à Delmas 33 (Delmas) et dans le centre-ville de Port-au-Prince. Le 19 novembre, dans le centre-ville de Port-au-Prince, des membres du gang de *Village de Dieu*, poursuivis par des unités policières, ont tiré sur un véhicule de transport en commun dans le but de perturber l'intervention. L'attaque a fait au moins neuf blessés parmi les passagers, dont six hommes et trois femmes.

[7] 86 morts (23 membres de la population : trois hommes, 12 femmes, quatre garçons et quatre filles ; et 63 membres de gangs : 42 hommes, 11 femmes et 10 garçons) et 11 blessés (tous membres de gangs : huit hommes et trois garçons).

[8] 27 personnes tuées (23 hommes et quatre femmes) et 45 blessées (28 hommes et 17 femmes)

[9] L'incident le plus grave lié à de prétendues pratiques vaudou a été documenté entre le 6 et le 11 décembre 2024, lorsqu'au moins 207 personnes ont été tuées sur ordre du chef du gang de Wharf

Enfin à La Saline (Port-au-Prince), comme documenté lors de périodes précédentes, le gang contrôlant le quartier a eu recours à la violence dans le cadre de prétendues cérémonies vaudou. Le 15 octobre 2025, un résident a ainsi été décapité dans un « temple » et utilisé comme « sacrifice » lors de l'une de ces cérémonies⁹.



Commune de Croix-des-Bouquets

À Croix-des-Bouquets, à l'instar des trimestres précédents, la violence perpétrée par les gangs *400 Mawozo* et *Canaan* est demeurée limitée. Selon des sources locales, cette situation reflète l'emprise totale de ces gangs sur la population et la peur qu'ils instillent dans cette commune sous leur contrôle.

Ainsi, entre octobre et décembre, les membres de ces gangs ont tué au moins 26 personnes (25 hommes et une femme) et blessé cinq autres (deux hommes et trois femmes). La majorité des personnes tuées (24 victimes) l'ont été de manière brutale, par arme à feu ou à la machette, sur la base de soupçons de collaboration avec la police ou tout simplement pour avoir conservé dans leur téléphone, des vidéos d'opérations policières menées contre les gangs. Les victimes ont été capturées à l'intérieur de leur habitation ou dans la rue lors de contrôles effectués par les gangs. Les corps des victimes ont souvent été mutilés ou brûlés avec de l'essence.

Quant aux personnes blessées, elles ont été sévèrement battues, avec des bâtons, à la suite soit de différends avec des membres de gangs soit d'accusation de participation à des vols ou à d'autres infractions mineures.

Comme dans le reste de la capitale, à Croix-des-Bouquets, les affrontements entre gangs sont restés occasionnels. Un seul incident a été documenté, le 2 octobre, à Lilavois 38, à la suite d'un différend entre les gangs *400 Mawozo* et *Chen Mechan* concernant le contrôle d'un poste de passage. Un membre de la population a été blessé par une balle perdue.

Jérémie, qui a accusé les victimes d'avoir eu recours à des pratiques vaudou pour provoquer la mort de son fils. Pour plus de détails, voir BINUH (décembre 2024). « 207 personnes exécutées par le gang de Wharf Jérémie (Port-au-Prince) », disponible sur https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20241223_wharf_jeremie_fr.pdf

Communes de Pétion Ville et de Tabarre

La situation dans la commune de Pétion-Ville est demeurée globalement calme, avec trois incidents impliquant des gangs et ayant entraîné la mort de quatre hommes. Un premier cas a été signalé le 13 novembre à Montagne Noire, au cours duquel un homme a été tué par balle lors d'un enlèvement perpétré par le gang *Village de Dieu*. Deux autres incidents ont eu lieu le 20 novembre et 3 décembre, dans les zones de Cargo et de Diègue, où le gang *Kraze Baryè* a abattu trois hommes appartenant à des groupes d'autodéfense de ces zones.

À Tabarre, bien qu'aucune victime liée à des attaques de gangs n'ait été documentée au cours du trimestre, un incident s'est produit le 13 novembre, lorsque plusieurs membres du gang *Kraze Baryè* ont ouvert le feu sur le bâtiment de l'ambassade des États-Unis, situé dans le quartier de Tabarre 41. Aucune victime n'a été signalée¹⁰.

Selon des sources locales, ce faible niveau d'activités des gangs à Pétion-Ville et à Tabarre pourrait s'expliquer par le nombre important d'opérations des forces de sécurité qui ont affaibli les capacités opérationnelles et financières des gangs, notamment celui de *Kraze Baryè*¹¹.

Commune de Kenscoff

À Kenscoff, depuis la fin du mois de janvier 2025, malgré des opérations de sécurité soutenues, les gangs de *Grand Ravine* et de *Village de Dieu* ont pris le contrôle de plusieurs secteurs de cette commune rurale.

[10] The Washington Post (15 novembre 2025). "U.S. Marines in Haiti exchange gunfire with suspected gang members", disponible sur <https://www.washingtonpost.com/national-security/2025/11/15/marines-haiti-gangs/>, citant un porte-parole du Corps des Marines des États-Unis

[11] En novembre et décembre, des opérations de sécurité ont été menées notamment à Torcel, Pernier, Thomassin et Planchet. Elles ont entraîné la mort d'au moins 77 hommes, tous appartenant aux gangs *Kraze Baryè* et *Village de Dieu*.

Au cours du dernier trimestre, au moins sept attaques ont été perpétrées par le gang de *Village de Dieu*, faisant au moins 22 morts (12 hommes et 10 femmes) et quatre blessés (deux hommes et deux femmes). Lors de ces incidents, les victimes ont été tuées alors qu'elles se rendaient dans leurs champs ou se trouvaient à l'intérieur de leur habitation. Selon des sources locales, certaines attaques, notamment celles survenues les 30 novembre et 1^{er} décembre, auraient été conduites en représailles aux opérations policières menées quelques jours auparavant.

D'autres communes dans le département de l'Ouest : Léogâne et Arcahaie

À Léogâne, située au sud de la zone métropolitaine et exposée à la menace de l'expansion des gangs, le niveau de violence est demeuré limité, un seul incident ayant été documenté. Le 10 décembre, les gangs des *103 Zombis* et de *Ti Bois* ont mené des attaques contre les localités de Bosejou, Gran Plas, Kafoujan et Sisil. Leurs membres ont tiré de manière indiscriminée sur la population, tuant au moins sept personnes (quatre hommes, deux femmes et une fille âgée de 13 ans) et blessant deux autres (un homme et une femme). Ils ont également incendié cinq maisons et enlevé trois personnes (deux hommes et une femme).

À la différence du troisième trimestre, au cours duquel les gangs de *Canaan* et de *Village de Dieu* avaient mené des attaques violentes dans la commune d'Arcahaie¹², aucune opération de gangs n'y a été documentée au cours de la période considérée. Toutefois, les gangs demeurent présents dans la zone, comme l'a illustré une opération menée par la police le 17 décembre contre le gang de *Canaan* à Bercy, au cours de laquelle six membres du gang ont été tués.

[12] Ces attaques ont fait au moins 42 morts (23 hommes, 13 femmes, quatre garçons et deux filles) et 25 blessés (17 femmes et huit hommes) parmi la population. Par ailleurs, au moins 70 maisons ont été incendiées. Pour plus de détails, voir BINUH (12 novembre 2025). « Rapport trimestriel sur la situation des droits de l'homme. Juillet-Septembre 2025 », disponible sur https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2025/11/report/quarterly-report-on-the-human-rights-situation-in-haiti/3Q-2025-Quarterly-report_EN_.pdf

I. Violence et violations des droits de l'homme

Département de l'Artibonite

Entre octobre et décembre, et dans la continuité des trimestres précédents, les abus des droits humains liés à la violence des gangs sont restés très élevés dans le département de l'Artibonite. Au moins 148 personnes ont été tuées (120 hommes, 25 femmes, deux garçons et une fille) et 127 autres ont été blessées (94 hommes, 32 femmes et une fille) à la suite d'attaques des gangs.

La commune ayant enregistré le plus grand nombre de victimes a été Liancourt (35 pour cent), suivie de Petite Rivière de l'Artibonite (11 pour cent), Montrouis (10 pour cent) ainsi que L'Estère et Verrettes (neuf pour cent chacune).

Dans ces zones, les attaques ont été perpétrées non seulement par des gangs locaux – notamment ceux de *Délugé*, *Grand Grif*, *Kokorat San Ras* et *Raboteau* – mais également par des gangs basés dans la capitale, en particulier celui de *Canaan*.

À la différence de la capitale, où la majorité des victimes a été ciblée par les gangs pour avoir contesté leur « autorité », dans l'Artibonite 75 pour cent des personnes tuées et blessées l'ont été à la suite d'attaques indiscriminées. Ces incidents ont été documentés lors d'attaques de localités souvent tard dans la nuit ou à l'aube – afin de surprendre les populations. Au cours de ces incursions, des résidents ont été abattus à l'intérieur de leur habitation ou dans les rues alors qu'ils tentaient de fuir les violences. D'autres, en particulier ceux appartenant aux groupes d'autodéfense, ont été tués au cours des affrontements.

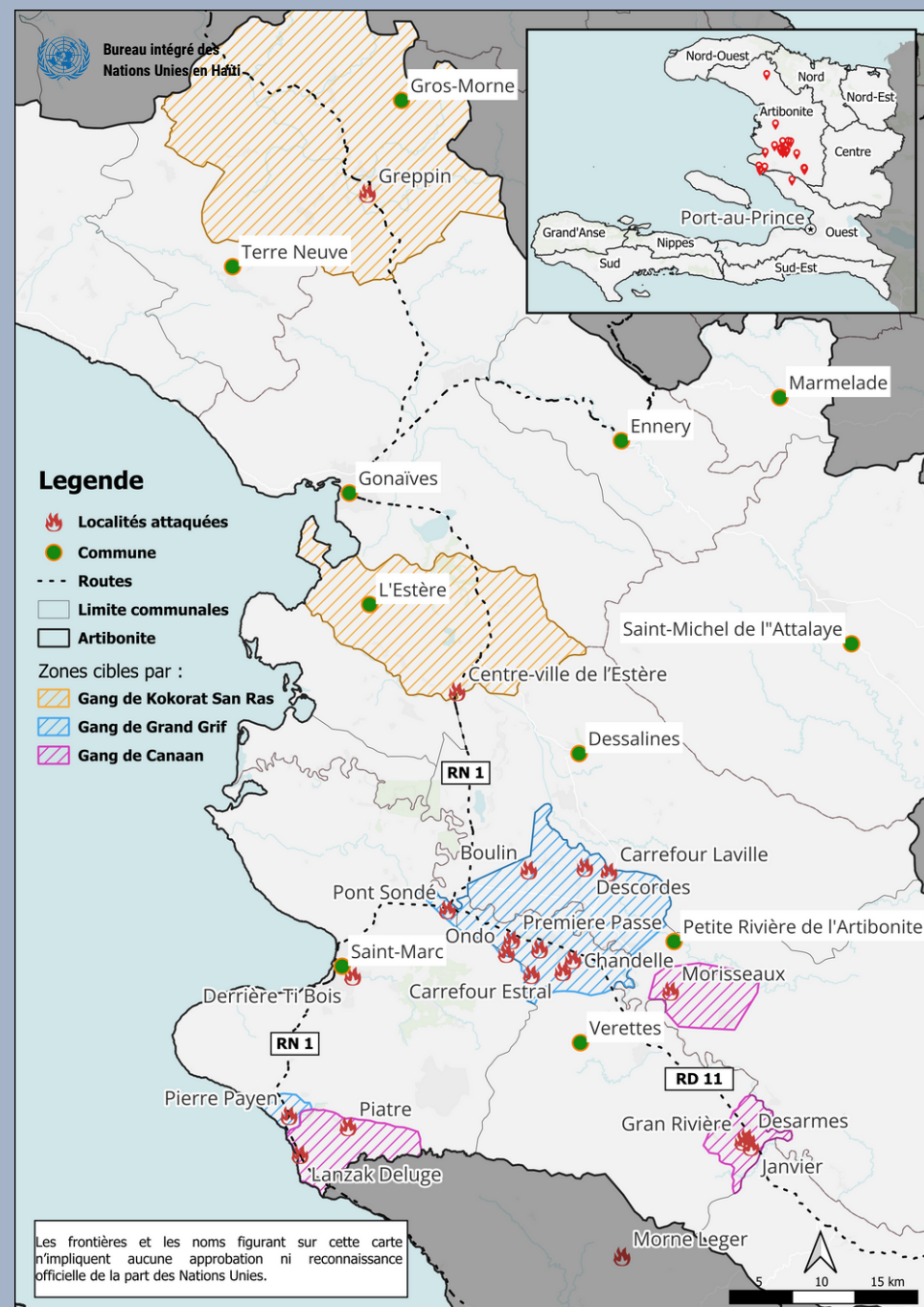
Attaques de Pont Sondé (Saint-Marc)

Entre le 29 novembre et le 6 décembre, la ville de Pont Sondé (Saint-Marc) a subi plusieurs attaques des membres du gang de *Gran Grif* qui ont tiré de manière indiscriminée sur les habitations, souvent faites de bois et de tôles, ou sur les personnes qui tentaient de fuir.

Au moins 34 résidents (25 hommes, huit femmes et un garçon) ont été tués, et 22 autres ont été blessés (15 hommes et sept femmes). Il ne s'agissait pas de la première fois que cette localité était prise pour cible par ce gang. L'une des attaques les plus meurtrières s'est produite en octobre 2024, lorsque le gang a mené un assaut en pleine nuit, faisant au moins 100 morts parmi les résidents (87 hommes, 10 femmes et trois nourrissons).

Source : SDH

Principales attaques de gangs dans le département de l'Artibonite au cours du dernier trimestre de 2025



I. Violence et violations des droits de l'homme

Au moins 39 personnes (33 hommes, quatre femmes et deux enfants) ont également été tuées de manière ciblée en raison de leurs liens présumés avec les forces de sécurité, pour avoir contesté leur « autorité » ou lors de tentatives d'enlèvement perpétrées à l'intérieur de leur résidence, dans les rues ou lors de déplacements sur les axes routiers.

Département du Centre

Au cours du quatrième trimestre, huit personnes ont été tuées (quatre hommes, deux femmes et deux garçons) et quatre autres ont été blessées (tous des hommes) dans les communes de Mirebalais et de Saut d'Eau. Ce nombre relativement bas de victimes s'expliquerait par le fait que depuis la prise de contrôle de ces communes par les gangs 400 Mawozo et Canaan, la majorité de la population s'est déplacée dans d'autres communes des départements de l'Artibonite et du Centre.

À cet égard, les 13 octobre et 26 novembre, cinq de ces victimes ont été tuées par les membres de gangs alors qu'elles tentaient de retourner dans leur maison, située dans le centre-ville de Mirebalais. Quatre d'entre elles appartenant à la même famille, dont deux enfants, ont été tuées à coups de machette. Au moins deux autres hommes ont été tués lors des deux attaques de gangs documentées dans la zone au cours du trimestre, qui ont eu lieu les 12 et 13 octobre dans le centre-ville de Mirebalais et à Piton Laville, une autre localité de la commune.

À cela, s'ajoutent sept membres du groupe d'autodéfense Back-Up Feray de Mirebalais, qui ont été tués ou blessés par des membres de gangs, alors qu'ils appuyaient les opérations de la Police nationale d'Haïti (PNH).



Des résidents fuyant une attaque menée par les gangs 400 Mawozo et Canaan à Piton Laville, le 12 octobre 2025

À la fin du mois de décembre, les gangs n'avaient pas réussi à progresser vers Lascachobas, depuis laquelle ils pourraient poursuivre leur avancée vers la frontière avec la République dominicaine, située à environ 30 kilomètres.

1.2 DYNAMIQUES DES VIOLENCES LIÉES AUX GROUPES D'AUTODÉFENSE ET AUX MEMBRES NON-ORGANISÉS DE LA POPULATION DANS LE CADRE DU MOUVEMENT « BWA KALÉ »

Entre octobre et décembre 2025, au moins 102 personnes ont été tuées et 41 autres blessées^[13] par des groupes d'autodéfense ou des membres non-organisés de la population, soit un total de 676 tués et 76 blessés^[14] au cours de l'année 2025. Les victimes ont été ciblées soit pour leur affiliation présumée à des gangs, soit pour avoir commis des crimes de droit commun, sans liens avec des gangs.

La majorité des cas enregistrés au cours du dernier trimestre 2025 l'ont été dans le département de l'Artibonite (77 pour cent), suivi par les départements de l'Ouest (16 pour cent) et du Centre (quatre pour cent).

Dans certaines communes de l'Artibonite et du Centre, les groupes d'autodéfense sont devenus les seules structures de sécurité encore présentes, assurant un certain niveau de protection contre les attaques de gangs. Cinquante-et-un^[15] pour cent des individus tués ou blessés par ces groupes, en particulier par ceux de Jean Denis, de Piatre, de la coalition des groupes d'autodéfense du Bas-Artibonite (Artibonite) et du Back Up Feray (Mirebalais), l'ont été dans le cadre d'affrontement avec les gangs.

En dehors des interventions visant à repousser des attaques de gangs, les groupes d'autodéfense ainsi que des membres de la population, agissant dans le cadre du mouvement de « justice populaire », connu sous le nom de « Bwa Kalé », ont également commis des meurtres d'individus soupçonnés d'appartenir à des gangs ou de collaborer avec eux, alors que ces derniers n'étaient ni armés ni impliqués dans des actes de violence au moment où ils ont été tués. Par exemple, le 21 octobre, une

[13] 102 personnes tuées (101 hommes et une femme) et 41 autres blessées (toutes des hommes).

[14] 676 personnes tuées (611 hommes, 63 femmes, un garçon et une fille) et 76 autres blessées (67 hommes, sept femmes, un garçon et une fille)

[15] 43 hommes tués et 32 blessés

femme résidant à Sousson (Gressier) a été appréhendée à l'intérieur de sa résidence par plusieurs membres de la population locale, qui l'accusait d'être une informatrice du groupe des *103 Zombies*. Elle a ensuite été transportée vers une zone isolée du même quartier, en bord de mer, où elle a été sévèrement battue avant d'être tuée à coups de pierres et de machettes. Son corps a ensuite été brûlé avec de l'essence.

Au cours du trimestre, cinq cas¹⁶ ont été documentés dans des communes dans lesquelles les gangs n'opèrent pas, notamment dans les communes de Hinche (département du Centre), de Limonade (département du Nord), ainsi que de Grand-Gossier, Jacmel et Marigot (département du Sud-Est). Dans ces zones, trois hommes ont été tués et un autre blessé par des membres de la population, en raison de leur implication présumée dans des vols de bétail ou des cambriolages dans des résidences et des boutiques.

1.3 DYNAMIQUES DES VIOLENCES LIÉES AUX OPÉRATIONS DES FORCES DE SÉCURITÉ ET USAGE NON-NÉCESSAIRE ET DISPROPORTIONNÉ DE LA FORCE

Au cours du dernier trimestre 2025, les opérations des forces de sécurité contre les gangs se sont poursuivies dans communes de Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas, Pétiön-Ville, Port-au-Prince et Tabarre. Des opérations ont également été menées en périphérie de la capitale, notamment dans les communes d'Arcahaie, Cabaret et Kenscoff. De même, dans le département de l'Artibonite, des opérations policières ont été déployées à L'Estère, Liancourt, Montrouis, Petite-Rivière de l'Artibonite, Saint-Marc et Verrettes, ainsi qu'à Mirebalais, dans le département du Centre.

Au cours de ces opérations, au moins 917 personnes ont été tuées et 462 autres blessées¹⁷. Cela porte à 3 225 le nombre de personnes tuées et à 1 693 celui de personnes blessées en 2025¹⁸. Parmi ces victimes, au moins 50 enfants ont été tués et 37 autres blessés¹⁹.

Quatre-vingt-cinq pour cent des cas ont été documentés dans le département de l'Ouest, tandis que les départements de l'Artibonite et du Centre en ont enregistré respectivement 10 pour cent et 5 pour cent.

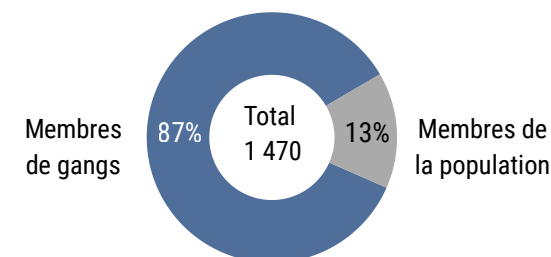
[16] Quatre hommes tués et un autre blessé

[17] 917 personnes tuées (856 hommes, 41 femmes, 17 garçons et trois filles) et 462 autres blessées (403 hommes, 44 femmes, neuf garçons et six filles)

[18] 3 225 personnes tuées (3 004 hommes, 171 femmes, 37 garçons et 13 filles) et 1 693 personnes

Selon les données du SDH, au cours du trimestre, 13 pour cent des personnes tuées ou blessées étaient des membres de la population non-associés aux gangs, touchés par des balles perdues ou par les explosions de drones, alors qu'ils se trouvaient à leur domicile ou dans les rues.

Victimes lors des opérations des forces de sécurité contre les gangs



Au cours des opérations trois membres de la Police nationale d'Haïti (PNH) ont été tués et cinq autres blessés. Un membre de la Force de répression des gangs (FRG) a aussi été blessé.

Conformément à la tendance observée depuis mars 2025, deux types d'interventions ont été menées : d'une part, des opérations au sol, conduites notamment par des unités spécialisées de la PNH ; et, d'autre part, des opérations faisant usage de drones explosifs et de tirs depuis des hélicoptères, avec le soutien d'une compagnie militaire privée.

Il est important de rappeler que tout usage de la force létale par les agents des forces de l'ordre doit toujours être conforme au droit international des droits de l'homme et respecter les principes de légalité, de nécessité, de proportionnalité, de non-discrimination, de précaution et de responsabilité²⁰. À ce jour, le SDH n'a reçu aucune information indiquant que les autorités aient ouvert des enquêtes afin d'établir les circonstances et les responsabilités relatives aux décès et aux blessures causés lors d'opérations des forces de sécurité et de la compagnie militaire privée, y compris lorsque des enfants ont été touchés.

blessées (1 491, 165 femmes, 26 garçons et 11 filles)

[19] Ce chiffre pourrait être plus élevé, notamment en ce qui concerne les enfants affiliés à des gangs parmi les victimes. Cela s'explique en particulier par les capacités limitées sur le terrain du SDH, qui ne permettent pas d'établir avec précision l'âge des jeunes individus tués ou blessés lors des opérations de sécurité.

[20] HCDH (2020). « Guidance on less-lethal weapons in law enforcement », disponible sur https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/CCPR/LLW_Guidance.pdf

Opérations au sol

Au cours du trimestre, au moins 498 personnes ont tuées et 291 autres blessées²¹ lors d'opérations menées au sol par les forces de sécurité, parmi lesquelles figuraient 147 membres de la population dont 11 enfants²².

Les zones où le plus grand nombre de victimes parmi la population ont été documentées sont celles de Carrefour Drouillard et Carrefour Vincent (Cité Soleil) et Bel Air, La Saline, Martissant, Pacot, Portail Léogâne, Poste Marchande, Turgeau et le centre-ville de Port-au-Prince (Port-au-Prince).



Opérations menées par des drones explosifs et des hélicoptères

Une compagnie militaire privée étrangère a continué d'appuyer l'action des forces de sécurité en menant des opérations impliquant l'utilisation de drones explosifs ainsi que des tirs effectués à partir d'hélicoptères.

Parmi l'ensemble des personnes tuées et blessées au cours de ces opérations, 32 étaient des membres de la population dont deux filles²³.

[21] 498 personnes tuées (452 hommes, 29 femmes, 15 garçons et deux filles) et 291 autres blessées (255 hommes, 30 femmes, quatre garçons et deux filles)

[22] Parmi les membres de la population, 55 ont été tués (28 hommes, 22 femmes, trois garçons et deux filles) et 92 blessés (57 hommes, 29 femmes, quatre garçons et deux filles)

Le SDH a noté une extension significative de la zone d'opérations de cette compagnie par rapport au trimestre précédent, au cours duquel ses activités s'étaient principalement limitées à Port-au-Prince et Kenscoff. De nouvelles zones comme celles de Cabaret et de Pétion Ville ont été ciblées.

Exécutions sommaires

En dehors des opérations de sécurité, des allégations persistantes d'exécutions sommaires, ou de tentatives d'exécutions sommaires, ont été documentées dans la capitale et les départements de l'Artibonite et du Centre, impliquant certains éléments des unités spécialisées de la PNH. Au moins 58 personnes, dont sept femmes et une fille, auraient été victimes de ces exécutions²⁴. Généralement, avant d'être tuées, ces personnes ont été arrêtées lors de patrouilles ou à des points de contrôle de la police, interrogées dans la rue, puis exécutées sur place.

Le SDH a pu établir que 43 pour cent de ces incidents se sont déroulés dans des quartiers spécifiques de la capitale comme Nan Rezèv (à Carrefour), Carrefour Drouillard (Cité Soleil), entre les quartiers de Delmas 19 et Delmas 33 (Delmas), les quartiers de La Colline et Santo (Gressier), sur la route Panaméricaine (Pétion Ville) et au Champs de Mars et Fort National (Port-au-Prince).

Dans le département de l'Artibonite, 24 pour cent des exécutions a été enregistré dans les zones de Pont Gaudin (commune de Gonaïves), du centre-ville de la commune de Gros Morne, du centre-ville de la commune de Petite Rivière de l'Artibonite, et de Terre Noire (commune de Saint-Marc).

Pour le département du Centre, enregistrant également 24 pour cent des incidents, les communes de Lascahobas (Flande) et Mirebalais (Difay) ont été particulièrement affectées. Enfin, 9 pour cent des cas a été documenté au Cap-Haïtien et à Limbé (département du Nord), Trou du Nord (département du Nord-est) et aux Cayes et Saint Louis du Sud (département du Sud).

[23] Parmi les 32 victimes, 19 ont été tués (12 hommes, six femmes et une fille) et 13 autres blessés (deux hommes, dix femmes et une fille)

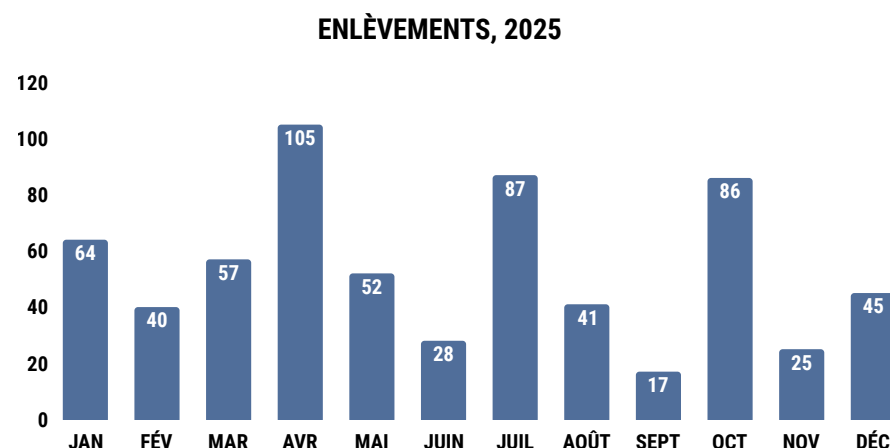
[24] 58 personnes tuées (50 hommes, sept femmes et une fille) et 11 autres blessées (neuf hommes et deux femmes)

1.4 COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT DE MIRAGOÂNE

Au cours du dernier trimestre de 2025, aucune allégation d'exécution impliquant le commissaire du gouvernement de Miragoâne, Jean Ernest Muscadin, n'a été documentée.

1.5 ENLÈVEMENTS

Entre le 1er octobre et le 31 décembre 2025, au moins 156 personnes (64 hommes, 76 femmes, neuf garçons et sept filles) ont été enlevées contre rançon par des membres de gangs, portant à 647 le nombre total de personnes kidnappées en 2025²⁵.



Soixante-un pour cent des ces enlèvements ont été documentés dans le département de l'Artibonite, 36 pour cent dans le département de l'Ouest et trois pour cent dans le département du Centre.

Ces données ne représenteraient qu'une partie du nombre total de personnes enlevées. Dans de nombreux cas, les proches des victimes ne signalent pas les enlèvements à la police, ni aux prestataires de services, et choisissent de négocier directement avec les membres de gangs, estimant que cette approche permet d'obtenir une libération plus rapide et d'éviter d'éventuelles représailles.

[25] 374 hommes, 238 femmes, 21 garçons et 14 filles

Dans le département de l'Artibonite, les victimes ont été le plus souvent enlevées dans leur habitation lors d'attaques de leur localité, ou encore alors qu'elles circulaient dans des véhicules privés ou de transport en commun sur les principaux axes routiers du département.

En revanche, la majorité des cas d'enlèvements documentés dans la capitale se sont principalement produits entre Delmas 18 et Delmas 33 (commune de Delmas), ainsi qu'à Carrefour-Feuilles, Christ-Roi et Lalue (Port-au-Prince) et impliquent les gangs de *Grand Ravine*, *Les Argentins* et *Village de Dieu*. Les victimes ont été interceptées alors qu'elles se rendaient sur leur lieu de travail ou se trouvaient à proximité de leur résidence, ce qui suggère que ces enlèvements étaient planifiés et ciblés.

Dans certaines circonstances, les membres de gangs, lourdement armés, ont fait preuve d'une extrême violence lors des enlèvements, n'hésitant pas à tuer les personnes qui résistaient. Au cours du trimestre, au moins 17 personnes (16 hommes et une femme) ont ainsi été tués et cinq autres blessées (quatre hommes et une femme).

De même, les victimes dont les familles n'ont pas été en mesure de payer les rançons exigées ont souvent été tuées. À titre d'exemple, le 14 octobre, le gang de *Canaan* a exécuté une femme qui avait été enlevée la veille dans le centre-ville de Mirebalais (département du Centre) car sa famille n'était pas en mesure de payer une rançon de 20 000 gourdes (150 USD). Les membres du gang ont fait un appel vidéo à ses proches, au cours duquel ils ont abattu la femme. Le corps de la victime a été ensuite brûlé avec de l'essence.

1.6 VIOLENCES SEXUELLES

Entre octobre et novembre (dernières données disponibles), le Mécanisme de surveillance, d'analyse et de rapport (MARA) a documenté 301 victimes (280 femmes, 20 filles et un garçon - certains âgés d'à peine dix ans) de violences sexuelles impliquant des gangs. Au moins cinq de ces victimes ont été tuées après avoir été violées. Toutefois, en raison de la persistance de contraintes liées au signalement, notamment la crainte de représailles, la stigmatisation sociale et la faible confiance envers les institutions policières et judiciaires, un nombre limité de victimes rapportent ces incidents.

I. Violence et violations des droits de l'homme

Les violences sexuelles, qui ont été documentées dans les zones sous l'emprise des gangs, se caractérisent principalement par des viols collectifs, souvent commis par des individus armés, lors d'intrusions dans les domiciles ou lors des déplacements des victimes dans la rue.

À titre d'exemple, les 7 et 10 novembre, quatre marchandes ambulantes ont été violées par plusieurs membres armés du gang de *Village de Dieu*, dans les rues du Portail Léogâne et de Fort Saint-Clair (Port-au-Prince), où ce gang contrôle des « postes de passage ». Lorsqu'elles ont traversé ces postes, les femmes ont été interceptées, violées et dépouillées de leurs biens.

Les violences sexuelles sont également utilisées à des fins d'exploitation ou de punition contre les femmes et les jeunes filles. Ainsi, le 28 octobre, dans le quartier de Pandjanmen (Gressier), une femme âgée de 19 ans a été violée par trois membres du gang des *103 Zombies*, puis tuée à coups de machette à titre de « punition » pour avoir trompé son partenaire, lui-même membre du gang.

Les conséquences psychologiques, économiques et sociales sont désastreuses pour les victimes. Certaines ont aussi rapporté des cas de grossesses non désirées et de transmission du VIH.

1.7 IMPACT DE LA VIOLENCE ET EXPLOITATION DES ENFANTS PAR LES GANGS

Tout au long de l'année 2025, la traite d'enfants par les gangs²⁶ à des fins d'exploitation et de participation à des activités criminelles a été une préoccupation majeure du SDH, en raison, des conséquences profondes et durables pour les enfants et leur famille, ainsi que pour l'avenir du pays.

Ces enfants sont contraints de participer à des activités violentes, dont des enlèvements et des meurtres, ce qui, tout en les impliquant directement dans des actes à caractère criminel, les expose dès un très jeune âge à des violences répétées susceptibles d'entraîner des traumatismes graves à long terme.

[26] Selon le Protocole des Nations Unies visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, la traite est définie comme le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par des moyens coercitifs ou

En outre, leur recrutement par les gangs les expose directement au risque d'être tués ou grièvement blessés lors d'affrontements avec d'autres gangs ou au cours d'opérations menées par les forces de sécurité.

Des enfants tués lors des affrontements entre gangs

Les 8 et 9 décembre, lors d'affrontements opposant les gangs *Krache Dife* et *Tokyo* au gang des *Argentins*, dans le quartier de Bel Air (Port-au-Prince), un groupe de jeunes garçons, affiliés au gang des *Argentins*, dont certains étaient âgés d'à peine 12 ans, ont été attaqués.

Ils se trouvaient dans une maison utilisée par le gang comme base et lieu d'habitation et n'étaient ni armés ni impliqués d'aucune manière dans les affrontements. Lorsque des membres des gangs *Krache Dife* et *Tokyo* sont arrivés et ont ouvert le feu de manière indiscriminée, dix d'entre eux ont été tués et trois autres blessés.

Source : SDH

Malgré les graves difficultés auxquelles Haïti est confronté pour s'attaquer aux causes profondes de ce problème, au cours de la période considérée, les autorités nationales et les prestataires de services, avec le soutien des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, ont poursuivi leurs efforts visant à prévenir l'implication des enfants dans les gangs et à réintégrer ceux qui y sont associés.

Parmi ces efforts, au cours de la dernière partie de l'année, un centre situé aux Cayes (département du Sud) a été donné à l'Institut du Bien-Être Social et de Recherches (IBESR), l'institution publique chargée de veiller à la protection de l'enfance. Ce centre comprend un vaste site rural doté de plusieurs bâtiments, incluant des infrastructures résidentielles pour enfants ainsi que des structures éducatives et médicales. Il dispose d'une capacité d'accueil de plusieurs dizaines d'enfants et est destiné à recevoir des garçons et des filles provenant de l'ensemble du pays, notamment de Port-au-Prince. Toutefois, à la fin du mois de décembre, ce centre n'était pas encore opérationnel, principalement en raison de

trompeurs à des fins d'exploitation, notamment l'exploitation sexuelle, le travail forcé, l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes. Dans le cas des mineurs de 18 ans, il n'est pas nécessaire de prouver l'usage de la coercition ou de la tromperie : toute implication à des fins d'exploitation constitue un acte de traite.



contraintes financières et d'autres défis logistiques. Par ailleurs, un autre centre d'hébergement, appuyé par l'UNICEF et le SDH, situé à Port-au-Prince est pleinement opérationnel. Ce centre peut accueillir jusqu'à 40 enfants, principalement pour des séjours de courte durée allant jusqu'à 90 jours. Durant cette période, les enfants bénéficient d'un accompagnement psychosocial individualisé, ainsi que de services de réhabilitation et de réintégration à plus long terme.



1.8 IMPACT DE LA VIOLENCE DES GANGS SUR LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Tout au long du quatrième trimestre, les attaques de gangs ont continué d'avoir un impact sur la jouissance des droits sociaux, économiques et culturels de la population.

Au moins 230 résidences et autres bâtiments, dont au moins deux écoles situées à Turgeau (Port-au-Prince), ont été saccagés, incendiés ou détruits par des gangs. Quatre-vingts pour cent de ces résidences et bâtiments se trouvaient dans le département de l'Artibonite.

La liberté de circulation et les activités économiques ont aussi été fortement affectées par les activités illégales des gangs, notamment par l'extorsion de « taxes » imposées aux véhicules privés, aux transports en commun et aux véhicules de marchandises, au niveau des points de contrôle improvisés établis sur les principaux axes routiers.

À titre d'exemple, aux points de contrôle mis en place par le gang 400 Mawozo à Croix-des-Bouquets, les conducteurs de minibus sont désormais contraints de payer 5 000 gourdes (environ 30 USD) pour traverser la zone, tandis que les camionnettes de type pick-up doivent s'acquitter de 1 000 gourdes (environ 7 USD). Certaines entreprises de transport paient les gangs une fois par semaine afin d'éviter que leurs camions aient à s'arrêter et à payer à chaque poste de passage. D'autres activités de la vie quotidienne, allant des activités commerciales aux services religieux, ont également été soumises à des pratiques d'extorsion. Par exemple, dans certaines zones sous contrôle des gangs, des pasteurs ont été contraints de verser environ 10 000 gourdes (environ 80 USD) pour chaque service religieux.

Les attaques de gangs ont également continué d'entraîner d'importants déplacements de population. Selon les dernières données disponibles, plus de 1,4 million de personnes étaient déplacées à travers le pays à la fin de 2025²⁷. Ces déplacements s'accompagnent de besoins humanitaires urgents, notamment en matière d'alimentation, de santé et d'abris, malgré l'assistance humanitaire en cours.

[27] Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) (septembre 2025). « Haïti – Rapport sur la situation de déplacement interne en Haïti – Round 11 », disponible sur <https://dtm.iom.int/node/57231>



Photo: © SDH

II. SYSTÈME JUDICIAIRE

Au cours du quatrième trimestre, les contraintes persistantes en matière de ressources, de capacités et de fonctionnement institutionnel ont continué d'entraver la lutte contre la corruption et les efforts de reddition de comptes. Les enquêtes sur les cas emblématiques de violations graves des droits humains n'ont enregistré aucun progrès significatif. Malgré ce contexte, quelques actions positives ont été posées par des acteurs judiciaires.

2.1 FONCTIONNEMENT DU POUVOIR JUDICIAIRE

En octobre, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) a rendu publics les résultats de ses délibérations relatives à l'examen de 112 dossiers de magistrats évalués par la Commission technique de certification. À l'issue de ce processus, 73 magistrats ont été certifiés, 12 n'ont pas été certifiés et ont été exclus du système judiciaire, tandis que 27 dossiers ont été soumis à un examen complémentaire.

Toutefois à la mi-novembre, le fonctionnement du pouvoir judiciaire a été fortement entravé par une grève générale lancée par le Collectif des magistrats debout d'Haïti (COMADH), dénonçant les disparités salariales et de traitement entre les magistrats du parquet et les juges. Le collectif réclame la mise en œuvre de la Loi du 27 novembre 2007 portant sur le statut de la magistrature, en vue d'harmoniser les conditions de travail. Cette grève s'est poursuivie malgré les tentatives de dialogue engagées par le ministère de la Justice et de la Sécurité Publique.

En décembre, deux nouveaux tribunaux de première instance ont été inaugurés dans les départements du Nord et du Nord-Est, à Limbé et Ouanaminthe, renforçant l'accès à la justice et portant à vingt le nombre total de juridictions de ce type à l'échelle nationale.

Par ailleurs, le Conseil des ministres a adopté, au cours du même mois, un décret reportant *sine die* l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal et du Code de procédure pénale, initialement prévue à la fin de l'année 2025. Selon les autorités, ce report vise à prévenir toute insécurité juridique et à permettre une préparation adéquate des autorités judiciaires.



2.2 PROCÉDURES JUDICIAIRES SUR LES MASSACRES ET AUTRES VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME

Au cours de la période considérée, le SDH, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ont poursuivi leur appui technique et financier à l'opérationnalisation des deux pôles judiciaires spécialisés créés par décret en avril 2025 pour traiter les affaires relatives aux crimes de masse, y compris les violences sexuelles, et aux crimes financiers. À la fin du mois de décembre, dix commissaires du gouvernement avaient été sélectionnés, tandis que la désignation des juges et certaines dispositions logistiques, notamment la mise à disposition d'un bâtiment destiné à accueillir les pôles judiciaires, étaient toujours en cours.

En 2025, l'instruction judiciaire relative au massacre de Wharf Jérémie (2024), au cours duquel au moins 207 personnes ont été tuées^[28], a permis l'audition de 17 témoins, avec l'appui technique du SDH. Toutefois, depuis octobre, aucune nouvelle audition n'a été tenue, la procédure ayant été suspendue à la suite du renvoi du dossier au parquet afin de recueillir l'avis du commissaire du gouvernement (procureur) sur la délivrance des mandats d'arrêt à l'encontre de plusieurs auteurs présumés identifiés. À la fin décembre, aucune arrestation n'avait été effectuée.

Quelques avancées ont aussi été enregistrées dans l'affaire sur l'assassinat de Monferrier Dorval (2020), l'ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats de Port-au-Prince. Le 22 octobre, le commissaire du gouvernement a officiellement déposé, devant le cabinet d'instruction, l'acte d'accusation définitif à l'encontre d'au moins sept personnes. Toutefois, aucun juge d'instruction n'avait la charge du dossier, les quatre magistrats précédemment désignés s'étant récusés. Le doyen du tribunal de première instance de Port-au-Prince devra désormais désigner un nouveau juge d'instruction afin d'assurer la continuité de l'enquête.

Concernant l'assassinat du Président Jovenel Moïse en juillet 2021, le 13 octobre, la Cour d'appel de Port-au-Prince a annulé la décision du 25 janvier 2024 rendue par le juge d'instruction Walther Wesser Voltaire, laquelle avait prononcé un non-lieu au

bénéfice de 51 personnes mises en cause. La Cour aurait identifié de graves irrégularités procédurales et des insuffisances dans l'appréciation des éléments de preuve, estimant que l'instruction n'avait pas permis d'épuiser toutes les pistes pertinentes. En conséquence, elle a ordonné la désignation d'un nouveau juge afin de reprendre l'instruction, qui devra être entièrement reprise depuis le début. La Cour a également ordonné le maintien en détention des 21 personnes déjà incarcérées (dont 17 ressortissants Colombiens) dans le cadre de cette affaire et a sollicité la coopération judiciaire des États-Unis et du Canada afin de recueillir des témoignages clés.

En revanche, aucune avancée n'a été enregistrée dans les affaires liées aux massacres de Grand Ravine (2017), de La Saline (2018) et de Bel Air (2019). De même, dans le cadre du massacre plus récent de Pont-Sondé, d'octobre 2024, au cours duquel plus de 100 personnes ont été tuées, aucune mesure n'avait été prise par les autorités judiciaires de Saint-Marc à l'encontre des auteurs présumés, malgré les plaintes déposées et la transmission du dossier à leur juridiction, celui-ci étant toujours en cours d'instruction.

2.3 PROCÉDURES JUDICIAIRES ENGAGÉES POUR SOUTIEN AUX GANGS ET TRAFIC D'ARMES

À la fin du mois de novembre, les autorités haïtiennes ont extradé trois individus de nationalité haïtienne vers les États-Unis dans le cadre d'une affaire liée à la saisie d'armes et de munitions à Belladère. Cette affaire remonte à mars 2025, lorsqu'une opération menée par la police a permis la saisie de 36 000 cartouches de munitions, de plusieurs chargeurs, d'une arme équipée d'un silencieux et de 23 armes à feu en provenance de Miami.

Les procédures judiciaires se sont poursuivies dans les affaires impliquant Profane Victor (ancien député)^[29], une ancienne directrice du Service national de gestion des résidus solides (SNGRS) et une ancienne directrice de la Caisse d'Assistance Sociale (CAS). En décembre, le juge d'instruction a renvoyé les trois suspects devant la juridiction criminelle siégeant sans jury. Selon un rapport de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), les accusés auraient été impliqués dans des transactions avec des chefs de gangs.

[29] Prophane Victor fait l'objet de sanctions internationales imposées par les Nations Unies, Canada, le Royaume-Uni, l'Union européenne et les États-Unis en raison de son implication présumée dans le soutien aux gangs en Haïti.

[28] Pour plus des détails, voir BINUH et HCDH (décembre 2024). « 207 personnes exécutées par le gang de Wharf Jérémie (Port-au-Prince) », disponible sur https://binuh.unmissions.org/sites/default/files/flash_report_20241223_wharf_jeremie_fr.pdf

Des avancées ont été enregistrées dans les enquêtes visant Nènel Cassy, ancien sénateur, en particulier l'annonce par le commissaire du gouvernement de Port-au-Prince de la reconstruction de son dossier judiciaire après la disparition du dossier initial, dans le cadre d'allégations de collusion avec des gangs armés.

Cependant, aucune avancée majeure n'a été enregistrée dans l'affaire relative à l'achat présumé de drones par des membres de gangs en République dominicaine. À ce jour, 23 des 36 mis en cause ont été libérés par le parquet près le tribunal de première instance de Port-au-Prince.

Également, aucun progrès n'a été noté dans l'affaire « Miss Lily », ouverte en 2022 et liée à un trafic d'armes et de munitions à Port-de-Paix (département du Nord-Ouest). Le dossier est resté au parquet du tribunal de première instance de Port-au-Prince depuis juin 2025, alors qu'il aurait dû être transféré au tribunal de première instance de Port-de-Paix, la juridiction dans laquelle l'instruction devrait se dérouler.

Aucun progrès n'a été enregistré non plus dans l'affaire de trafic d'armes liée à l'Église épiscopale d'Haïti (2022). Bien que la Cour d'appel d'Haïti ait rouvert le dossier à la mi-2025, annulant une décision antérieure qui avait exonéré l'Église et ordonnant la reprise de l'enquête. Sept suspects sont toujours en détention provisoire.

2.4 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Plusieurs affaires emblématiques de corruption et de criminalité ont connu des développements notables.

Par ailleurs, les poursuites engagées contre Youri Latortue, ancien sénateur, pour des faits présumés de détournement de fonds publics, se sont poursuivies devant les juridictions compétentes.

En novembre, la DCPJ a adressé des convocations à deux hommes d'affaires haïtiens, dans le cadre d'une enquête ouverte à la suite de la diffusion, le 10 novembre, d'une vidéo sur les réseaux sociaux dans laquelle Joseph Wilson, chef

du gang *400 Mawozo*, les accusait de produire et de trafiquer de grandes quantités de marijuana en Haïti. La poursuite judiciaire était en cours à la fin du mois de décembre.

L'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) a également intensifié ses activités d'enquête, en transmettant, le 8 décembre, huit rapports mettant en cause plusieurs hauts responsables publics, dont un ancien Président de la République, et en appelant à l'ouverture de poursuites judiciaires.

Le 17 décembre, le Conseil présidentiel de transition a adopté un décret établissant l'organisation et le fonctionnement de la Haute Cour de Justice (prévues par le Chapitre V de la Constitution), en vue de « renforcer l'État de droit et à lutter contre l'impunité ». À la suite de ce décret, certaines organisations des droits humains ont exprimé leur inquiétude, estimant que cette initiative était une tentative de protection contre la reddition de comptes des hauts responsables de l'État, notamment en matière de corruption, en ce qu'elle retire les affaires impliquant ces autorités de la compétence des juridictions de droit commun au profit d'une cour spéciale (la Haute Cour de Justice) .³⁰

2.5 LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

Au cours du trimestre, le SDH a poursuivi son suivi des traitements des plaintes de violences sexuelles rapportées auprès des commissariats de police de la capitale. À cet égard, plusieurs plateformes sur les violences sexuelles et basées sur le genre (VSBG), impliquant aussi des prestataires de service, ont été organisées au sein des commissariats.

Il en découle que, selon la Police nationale d'Haïti (PNH), 145 cas de violences sexuelles et fondées sur le genre ont été signalés à la police à travers le pays, dont 84 pour cent concernaient des incidents à l'encontre d'enfants. Parmi ces 145 cas, seuls trois cas de viols collectifs et un cas d'enlèvement accompagné de viol collectif, perpétrés par des membres armés de gangs ont été signalés, à Mirebalais et Tabarre, ce qui met en évidence l'impact de la crainte de représailles et de la stigmatisation sur le signalement de ces crimes lorsque les auteurs appartiennent à des gangs.

[30] Voir, par exemple, Vant Bèf Info (24 décembre 2025). « L'OCNH conteste le décret encadrant le fonctionnement de la Haute Cour de Justice », disponible sur <https://vantbefinfo.com/lochnh-conteste-le-decret-encadrant-le-fonctionnement-de-la-haute-cour-de-justice/>



2.6 ENQUÊTES SUR DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME COMMISES PAR DES POLICIERS

Au cours du trimestre, le SDH a transmis à l'Inspection générale de la Police nationale d'Haïti (IGPNH), dans le cadre d'un mécanisme dédié de partage d'informations, 48 cas présumés d'exécutions, et de tentatives d'exécutions, extrajudiciaires impliquant des éléments de la PNH en vue de permettre la poursuite des enquêtes et l'adoption de mesures appropriées. Ces cas ayant été transmis à la fin du mois de décembre, aucune enquête n'avait été ouverte à la fin du trimestre.

Sur les 222 cas présumés d'exécutions, et de tentatives d'exécutions, extrajudiciaires transmis à l'IGPNH en 2025, aucune enquête n'a été finalisée et transmise au système judiciaire. Toutefois, 174 de ces 222 cas font l'objet d'enquêtes en cours.

2.7 CONDITIONS DE DÉTENTION DANS LES PRISONS HAÏTIENNES

Au 30 décembre 2025, 7 448 personnes étaient détenues dans les prisons d'Haïti (7 274 en septembre 2025). Les personnes en détention provisoire continuaient de représenter la majorité de la population carcérale (82 pour cent, contre 81 pour cent au deuxième trimestre de 2025). Les conditions de détention en Haïti restent inhumaines et dégradantes. Au quatrième trimestre 2025, 31 détenus sont décédés, la plupart en raison du manque de soins, de l'insalubrité des cellules, d'une alimentation insuffisante et d'un accès limité à l'eau potable. Cela porte le nombre de détenus décédés en 2025 à 134.



En octobre et décembre, le SDH a effectué des visites dans les prisons de Cap-Haïtien, des Gonaïves, de Hinche et de Port-au-Prince afin d'évaluer le respect des normes relatives aux droits humains. Ces visites ont permis d'assurer le suivi et l'assistance de 88 mineurs détenus. Au 30 décembre, cinq audiences, menées aux Cayes, Gonaïves et Port-au-Prince, ont abouti à la libération de 16 enfants, qui ont été placés en familles d'accueil, tandis que l'accompagnement des autres cas se poursuit dans le cadre d'efforts pour lutter contre la détention provisoire illégale et pour renforcer les garanties en faveur des enfants privés de liberté.

Au cours du trimestre, 32 dossiers concernant 33 mineurs détenus au CERMICOL ont été reconstitués par les autorités judiciaires, avec l'appui du SDH. Ces efforts ont permis la libération de six mineurs, faisant partie de ces 32 dossiers, à l'issue d'audiences tenues en octobre et novembre, tandis que neuf autres ont bénéficié d'une décision de mise en liberté le 24 décembre, en attente d'exécution. Les autres dossiers demeurent en cours d'examen par les autorités judiciaires.

2.8 SANCTIONS INTERNATIONALES ET PROCÉDURES LÉGALES À L'ÉTRANGER

En novembre, les États-Unis ont imposé des restrictions ciblées, y compris des révocations de visa, à l'encontre de plusieurs personnalités haïtiennes accusées de corruption et de collusion avec des gangs, parmi lesquelles figureraient des responsables politiques et des membres de l'élite économique.

Qui plus est en décembre, l'Union européenne (UE) a sanctionné Michel Martelly, Youri Latortue et Rony Célestin pour leurs rôles présumés dans le financement et l'armement de gangs. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a également sanctionné le gang Village de Dieu pour son implication dans de graves activités criminelles, notamment des violences, des enlèvements, des entraves à l'aide humanitaire et le trafic d'armes et de stupéfiants

[31] Canada : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2022-226/TexteCompleet.html> ;
United States : <https://sanctionssearch.ofac.treas.gov/> ; Union européenne :
<https://www.sanctionsmap.eu/#/main/details/54,16/?search=%7B%22value%22:%22%22,%22searchType%22:%22%7B%7D%7D> ;

Au 31 décembre 2025, 35 personnes étaient toujours sanctionnées par le Canada, 20 par les États-Unis, dix par le Royaume-Uni et 18 par l'Union européenne (UE), pour des actes portant atteinte à la paix, à la sécurité et à la stabilité en Haïti, ainsi que pour de graves violations des droits de l'homme. En outre, dix personnes et deux entités (le gang *Gran Grif* et le coalition des gangs *Viv Ansanm*) demeuraient sous le régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies qui a été prorogé au mois d'octobre³¹.

Royaume uni : <https://assets.publishing.service.gov.uk/media/686f89c92557debd867cbf20/Haiti.pdf> ;
Nations Unies : https://scsanctions.un.org/fr/?keywords=Haïti&gl=1*14bpo85*_ga*MzUyMTU0ODkzLjE2ODAxMTM4NDc.*_ga_TK9BQL5X7Z*M_TcyOTA4MjkzMC45Ny4xLjE3MjkwODMwMzMzMzM4wLjA





III. SOUTIEN AUX INSTITUTIONS NATIONALES ET À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Au cours du trimestre, le Service des droits de l'homme (SDH) a continué de fournir une assistance technique aux institutions publiques ainsi qu'aux acteurs de la société civile, afin de consolider leurs capacités en matière de protection des droits humains et de contribuer au renforcement de la transparence et de l'État de droit.

3.1 SOUTIEN AUX AUTORITÉS PUBLIQUES

En appui à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et au RAID³², le SDH a participé à une formation à l'intention des agents de la PNH, en vue de renforcer leur capacité à mener des opérations contre les gangs dans le respect du droit international des droits de l'homme et des normes applicables. Plus de 74 agents des unités spécialisées, tous des hommes, ont été sensibilisés sur des sujets liés aux normes et standards sur les droits humains, tels que l'usage de la force létale, le traitement des enfants, ainsi que la protection de toute personne non impliquée dans des actes de violence lors de ces opérations.

Le SDH a poursuivi son programme d'appui à la PNH en matière d'enquête et de gestion des données relatives aux violences sexuelles et fondées sur le genre. En novembre, au Cap-Haïtien (département du Nord) et aux Cayes (département du Sud), 58 enquêteurs et chefs d'unité (34 hommes et 24 femmes) provenant de sept départements ont été formés par des formateurs haïtiens, avec l'appui du SDH, aux techniques d'enquête sur les violences sexuelles, avec un accent particulier sur les incidents impliquant des gangs armés. En parallèle, le SDH, en collaboration avec le Bureau de coordination nationale des affaires féminines et des questions de genre (CNAFQG), a formé 59 agents de police (34 hommes et 25 femmes) à l'utilisation d'un outil numérique développé avec la PNH, visant à améliorer la fiabilité des données, la traçabilité des dossiers et la prise en charge intégrée des survivantes et survivants des violences sexuelles.

3.2 SOUTIEN À LA FORCE DE RÉPRESSION DES GANGS

Au cours du trimestre, le SDH a organisé un programme de formation de formateurs à l'intention des instructeurs de la Force de répression des gangs (FRG)³³. Cette formation a visé à renforcer les connaissances et les compétences de 19 formateurs de la FRG (16 hommes et trois femmes) en matière de planification, de conception, de facilitation, de mise en œuvre et d'évaluation de formations adaptées

[32] Le RAID (recherche, assistance, intervention, dissuasion) est une unité d'intervention spécialisée de la police nationale française.

[33] Le 30 septembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a autorisé, par la résolution 2793, le déploiement d'une force de répression des gangs (FRG), qui devra respecter les normes et standards en matière de droits de l'homme lors de ses opérations. Cette nouvelle force remplace la Mission Multinationale d'Appui à la Sécurité.



III. Soutien aux institutions nationales et à la société civile

et participatives sur l'application de la loi et les droits humains, y compris la prévention de l'exploitation et des abus sexuels. L'objectif était de permettre aux participants d'être en mesure de former, sur ces mêmes thématiques, d'autres membres de la FRG, en particulier ceux qui seront déployés, immédiatement dans des « Forward Operating Bases » (FOB) situées dans des zones en dehors de la capitale et difficiles d'accès. À la fin du mois de décembre, 69 pour cent du personnel de la FRG avaient suivi une formation en droits humains.

En décembre, le SDH a poursuivi son engagement auprès des acteurs communautaires, afin de renforcer la mise en œuvre du Mécanisme de plaintes et de signalement (MPS) du GSF. Des formations ont été organisées mettant l'accent sur l'évaluation des risques, les techniques d'entretien sensibles aux traumatismes, ainsi que sur les principes de « ne pas nuire », de confidentialité et de consentement éclairé, afin d'aider à identifier les victimes potentielles d'abus commis par les forces de sécurité et de les accompagner dans le dépôt de plaintes.

Entre octobre et décembre, le SDH a suivi près de 40 opérations menées par les forces de sécurité haïtiennes avec l'appui de la FRG. Les constats issus de ce suivi ont été examinés avec la direction de la FRG dans le cadre d'un mécanisme conjoint d'évaluation.

3.3 SOUTIEN AUX ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TRAVAILLANT DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION

Le soutien aux défenseurs des droits humains est demeuré un axe majeur d'intervention au cours du trimestre. En novembre, le SDH a continué la mise en œuvre de son programme de mentorat, lancé au début de l'année 2025, à l'intention de 23 organisations de la société civile. Ces efforts ont contribué à améliorer l'alignement des organisations participantes sur les normes internationales en matière de transparence et de redevabilité, à travers des sessions axées sur l'élaboration et la gestion de projets, la planification budgétaire, le renforcement des systèmes administratifs et financiers, ainsi que l'adoption de politiques internes clés en matière de redevabilité, de prévention de la fraude et de prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PSEA).

Les efforts visant à renforcer la redevabilité et la transparence au sein des institutions publiques se sont poursuivis. Ainsi, dans les départements du Nord, le SDH a mené des visites de suivi et d'évaluation de son projet sur les audits sociaux organisés plus tôt

dans l'année, en coopération avec l'Office de la protection du citoyen (OPC). Plus de 160 organisations locales ont bénéficié de ce projet à travers le pays. Le SDH a aussi fourni un appui technique et financier à 38 organisations de jeunes dans huit communes, soutenant des initiatives en matière de droits humains et de renforcement communautaire, notamment à travers la réhabilitation d'espaces publics, le dialogue avec les forces de l'ordre, la promotion de la paix et la formation de jeunes femmes. Au total, 2 600 personnes (1 299 hommes et 1 301 femmes) ont bénéficié de cet appui.

En décembre, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, le SDH a appuyé un lycée ainsi que cinq organisations de jeunes et d'universitaires dans la mise en œuvre d'activités de sensibilisation, de plaidoyer et d'échanges, ayant réuni 554 participants à Port-au-Prince. Ces initiatives ont contribué à renforcer la connaissance des droits humains et à promouvoir la participation citoyenne, le dialogue communautaire et l'engagement des jeunes.



Journée internationale des droits de l'homme, Lycée de La Saline, Delmas (Port-au-Prince), décembre 2025

Photo : © SDH



3.4 CONFLITS FONCIERS

Faisant suite à d'autres initiatives similaires menées tout au long de l'année dans la capitale et dans le département du Sud, le SDH a organisé, au cours du dernier trimestre de 2025, un groupe de discussion aux Gonaïves (Artibonite). Cet échange a réuni 86 représentants de la société civile et des représentants de l'Etat travaillant sur les conflits fonciers, ou disposant d'un mandat professionnel dans ce domaine, afin de documenter et examiner les mécanismes endogènes de résolution des conflits fonciers existants en vue de futures initiatives.



Département du Nord, Haïti
Photo : © SDH



